

2023/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

DÉCISION N°2023/135

Du jeudi 17 mai 2023

**Attribution du marché relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage pour l'élaboration de dossiers administratifs
réglementaires (Loi sur l'Eau) pour le projet de réaménagement et
renaturation des Berges de Seine à Ris-Orangis – Marché 2023-06**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU les articles 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (MOa) pour la réalisation des dossiers administratifs réglementaires (dossier Loi sur l'Eau...) et les études, démarches et dossiers afférents, ainsi qu'une mission de conseil, de recherche et d'information de toutes possibilités de subvention, utiles à la bonne élaboration du projet de réaménagements et de renaturation des Berges de Seine à Ris-Orangis,

CONSIDERANT que le marché est décomposé en deux types de prestations :

- Poste n°1 : Partie forfaitaire - ordinaire
- Poste n°2 : Partie à bons de commande sans minimum et avec maximum de 100 000 € HT sur 36 mois

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 07 mars 2023,

CONSIDERANT que quatre (4) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 28 mars 2023 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que la société INGETEC a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

2023/

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2023-06 :

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (MOa) pour la réalisation des dossiers administratifs réglementaires (dossier Loi sur l'Eau...) des Berges de Seine à Ris-Orangis avec la société INGETEC dont le siège social se situe 67 rue Damesme – 75013 PARIS.

ARTICLE 2 : ARRETE les montants du marché comme suit :

- Poste n°1 : Partie forfaitaire - ordinaire : 18.650 € HT soit 22.380 € TTC,
- Poste n°2 : Partie à bons de commande : sans minimum et avec maximum de 100 000 € HT sur une durée de 36 mois.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 17 mai 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **24 MAI 2023**
Publié le : **24 MAI 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Par délégation du Maire

Riadhe OUARTI

Directeur Général des Services